

La Boutique qui parle



Présentation du projet

Afin de maintenir et de développer l'offre de proximité, la communauté de commune Ambert Livradois Forez et le Parc naturel régional Livradois-Forez œuvre avec ses partenaires économiques (le Bieff, le PMU, Carton Plein, la Commune d'Arlanc, les Chambres consulaires, les associations locales, ...) pour offrir à la population et aux usagers une vie locale dynamique, que ce soit par des investissements de réhabilitation du centre-ville, en accompagnant l'installation de nouvelles activités, ou bien encore en menant un travail sur les locaux vacants.

L'ensemble des partenaires organise l'opération « *Vitrines qui parlent* » dont l'objectif est de redynamiser le centre d'Arlanc, valoriser ses vitrines, faire revivre les rez-de-chaussée.

Dans le cadre de cet événement, les partenaires expérimentent la mise en place d'une boutique test : la boutique qui parle.

La Boutique qui parle permettra à un porteur de projet de tester son idée de commerce dans ce local, pendant une période de 6 mois. L'objectif est d'imaginer comment les boutiques vides peuvent retrouver une nouvelle vie.

Usages privilégiés : commerce, atelier d'art / petit artisanat. Mais tout est discutable !

Les candidatures sont ouvertes du 2 au 30 avril 2024. Les dossiers de candidature sont ensuite expertisés et validés par un comité composé d'experts en création d'entreprise, d'acteurs du développement économique local et d'élus. Une fois installé, le nouveau commerçant bénéficiera d'un suivi personnalisé pour s'assurer de la réalisation des objectifs.

Le local

Le local commercial mis à disposition du/de la futur(e) commerçant(e) sélectionné(e) se situe au 77 route Nationale à Arlanc. Localisé dans l'hypercentre et le long de la route départementale 906, il bénéficie d'une visibilité de premier plan. Le local dispose d'une surface de vente approximative de 50 m² intégrant 1 vitrine (environ 5 mètres linéaires de vitrine), complété par des sanitaires. L'aménagement intérieur sera à la charge du porteur de projet, et restera propriété du porteur de projet.

Les visites ne sont pas possibles mais l'intérieur de la boutique est visible depuis la rue.



Bail précaire et conditions locatives

Madame et Monsieur Thévenin, propriétaires dudit local commercial, ce sont engagés dans le cadre de l'opération « boutique qui parle » à souscrire un bail précaire avec le/la futur(e) commerçant(e) qui sera sélectionné(e). Les principales conditions de cette convention seront les suivantes :

- Durée d'occupation du local : **6 mois**
- Le preneur prendra à sa charge :
 - Les charges du local : l'eau, l'électricité ;
 - L'ouverture du compteur électrique ;
 - L'assurance responsabilité civile.

Dans un second temps, à l'issue de la durée de l'opération, le bailleur s'est engagé à :

- Conclure un bail dérogatoire au profit du preneur (dans la limite de 36 mois) ou conclure à son profit un bail commercial soumis aux articles L.145-1 et suivants du Code de Commerce ;
- Accorder un droit de préemption au preneur en cas de vente des murs du local considéré.

Cessation d'activité en cours de la durée de l'opération

Si le/la futur(e) commerçant(e) à l'essai décide de cesser son activité en cours de bail, le local pourra être utilisé au profit d'un autre porteur de projet dans le cadre de l'opération « Boutique qui parle », uniquement dans le cas où la Communauté de communes et le Parc naturel régional Livradois-Forez souhaite renouveler l'opération.

Projets éligibles

Usages privilégiés : commerce, atelier d'art / petit artisanat.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- Existence préalable d'une entreprise commerciale ou artisanale ou d'une association ou signataires d'un contrat CAPE ou membre d'une CAE ou d'une exploitation/coopérative agricole

Sont exclues :

- Les restaurants, les banques, les assurances, les agences immobilières, les entreprises relevant d'une chaîne de commerce intégrée (filiales, succursales)

Modalités de réponse à l'appel à projet

Les porteurs de projet intéressés sont invités à remplir le formulaire de candidature en ligne et à fournir les pièces et informations décrites en page 6.

Le formulaire est disponible sur le site entreprendre en Livradois-Forez – https://forms.office.com/Pages/DesignPageV2.aspx?origin=NeoPortalPage&subpage=design&id=yX9jCOR-mkeyCtPkdXM17qzjevIKJAdAin_RwkyOnIUQ0kzS04zMUz0NzdaWkwyQTJMRTBaS0EyMC4u

Les dossiers de candidature sont obligatoirement déposés en ligne avant le **30 avril 2024 à midi**. Les dossiers de candidature seront entièrement rédigés en langue française, ainsi que les documents de présentation associés. Tous les éléments financiers seront exprimés en euros.

Processus de sélection

L'appréciation des dossiers est assurée par les partenaires de l'opération organisés en Comité de sélection composé de la CCI Puy de Dôme, la CMA Auvergne Rhône Alpes, la mairie d'Arlanc, l'association Thiers Ambert Initiative, le Parc naturel régional Livradois-Forez, la communauté de commune Ambert Livradois Forez.

Le Comité de sélection auditionnera les candidats présélectionnés sur dossier.

Rétroplanning :

- Candidatures ouvertes du 2 avril au 30 avril 2024 midi sur le site <http://www.entreprendre-en-livradois-forez.org>
- Audition des candidats : première quinzaine de mai.
- Annonce des résultats et présentation du projet à la presse : samedi 8 juin à 14h au 77 route Nationale à Arlanc.

Critère de sélection :

- Le projet
 - Présentation écrite du projet
 - Originalité du projet
 - Viabilité du projet (prévisionnel, rentabilité, cohérence du projet économique avec la situation personnelle)
 - Réponse à un besoin/marché non ou insuffisamment couvert dans le centre-ville d'Arlanc
 - La prise en compte les enjeux de responsabilité sociétale des entreprises (environnement, gouvernance, engagement pour le territoire)
- Le porteur de projet
 - Présentation orale
 - Motivations
 - Sens relationnel

Le cas échéant, le Comité de sélection se réserve le droit de prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision qu'il jugera utile et toute pièce qui lui semblera nécessaire. Il se réservera la possibilité d'éliminer des candidatures incomplètes ou non conformes à la vocation du local.

Engagement des partenaires

Le Comité de sélection s'engage à :

- Assurer le suivi avant et après l'installation du/de la futur(e) commerçant(e)
- Apporter une aide technique et un accompagnement adapté, en fonction des besoins du/de la futur(e) commerçant(e)
- Fournir des services préférentiels (accompagnement des partenaires du réseau Entreprendre en Livradois-Forez)
- Mettre à disposition un local en bon état d'usage

Engagement du futur occupant de la boutique test

Le porteur de projet s'engage à :

- Exercer son activité au minimum 5 jours par semaine avec une amplitude horaire suffisante et pour une durée minimale de 3 mois ;
- Il devra se conformer au Code du Travail, notamment en termes de temps de repos hebdomadaire et de durée maximale journalière autorisée ;
- Aménager et maintenir l'espace intérieur et extérieur en bon état d'entretien et de propreté à ses propres frais ;
- Verser le montant des charges à son bailleur, dans les délais impartis ;
- Suivre le dispositif d'accompagnement mis en place par le Comité de sélection après l'ouverture de la Boutique qui parle ;
- Participer à la dynamique collective du commerce du centre-ville.

Liste des pièces à joindre au dossier de candidature

- Formulaire de candidature dûment complété
- Curriculum vitae (CV)
- Copie de votre pièce d'identité pour les ressortissants français ou européens ou copie du titre de séjour pour les non-européens
- Bilan (s'il s'agit d'une activité existante) ou prévisionnel financier
- Photos des produits vendus

>>> Vos pièces sont à envoyer à : leo.baratier@ambertlivradoisforez.fr